

## Désobéissance : l'instituteur perd cinq jours de salaire



Bastien Cazals.

**Mardi 9, Bastien Cazals est sanctionné par l'inspecteur d'académie pour n'avoir pas mis en oeuvre l'aide personnalisée dans l'école dont il est le directeur.**

Le directeur de l'école Louise-Michel de Saint-Jean-de-Védas, Bastien Cazals, est sanctionné par sa hiérarchie pour avoir désobéi. L'Education nationale lui retire cinq jours de salaire sur le mois de décembre. Mardi 9, l'inspectrice d'académie lui remet un courrier dans lequel est exposé le motif de la sanction : *"Compte tenu que depuis le 1er décembre, vous n'avez pas mis en oeuvre l'aide personnalisée dans votre école, soit 5 jours d'accomplissement partiel de vos obligations de service (...), j'ai le regret de vous faire savoir que je vais faire procéder (...) au retrait de 5/30e de votre traitement pour manquement aux obligations de service"*.

### **Lettre à Sarkozy**

Le 25 novembre, Bastien Cazals avait écrit à Nicolas Sarkozy pour lui signifier son désaccord avec la réforme de l'enseignement de Xavier Darcos, le ministre de l'Éducation, et son intention de ne pas la mettre en oeuvre.